

CAP EMPLOI 72

Exemple de maintien dans l'emploi



Aménagement de poste pour David, suite à l'intervention de SAMETH

David est employé comme responsable qualité et amélioration continue depuis septembre 2013 chez COSNET INDUSTRIE à Coulans sur Gée. Agé de 44 ans, il présente des blocages au niveau du dos avec pour principale conséquence une douleur intense et des blocages articulaires.

D'après ce dernier : « Tous mes soucis de santé sont consécutifs et en grande partie dus à de mauvais gestes et postures répétés. Cela s'est amplifié depuis que j'ai commencé à travailler en 1994. Dans l'absolu je ne peux pas rester plus de 45 minutes assis. Fort heureusement, j'ai un travail qui m'oblige à être très mobile. Je dois souvent me déplacer sur les quatre sites que compte notre entreprise et je m'y rends aussi souvent que je peux à pied ».

Lors de sa prise de fonction, l'employeur avait fait en sorte que ce dernier bénéficie d'un aménagement de poste qui avait alors été réalisé par un prestataire non spécialisé. Après plusieurs séries d'examen (rhumatologue, ergothérapeutes etc...), il s'est avéré au fil du temps que ce matériel n'était plus adapté.

Fin 2017, après une visite médicale, le verdict est tombé, il faut revoir

impérativement l'équipement. La médecine du Travail préconise alors un suivi via le SAMETH (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi pour les Travailleurs Handicapés). C'est Gaëtane DELOURME, conseillère SAMETH, qui est alors chargée de mettre en place un nouveau programme d'équipement plus adapté.

Après études sur le terrain et plus spécifiquement sur le poste de travail, cette dernière propose des adaptations (validées par le Médecin du Travail) à commencer par un fauteuil plus ergonomique avec accoudoirs et repose tête, un porte document, un clavier et une souris roller mousse, des supports pour surélever les 2 écrans ainsi qu'un repose pied et un autre plus spécifique pour poser sa jambe.

Quelques semaines plus tard, l'ensemble du matériel est enfin installé pour la plus grande joie de son utilisateur qui, depuis ne tarit pas d'éloges : "les résultats vont au-delà de mes attentes. Au bout d'une semaine d'utilisation, on s'est aperçu que le fauteuil n'était pas suffisamment performant notamment au niveau de la tête, la société d'équipement me l'a changé pour un autre sans aucun souci. J'ai pris conscience que c'était possible d'avoir un bon équipement non seulement pour maintenant mais aussi sur du long terme".

Pour la conseillère SAMETH : « j'ai effectué une demande auprès de l'AGEFIPH qui a accordé une aide de 2066 € dans le cadre de la Compensation Handicap, l'entreprise COSNET quant à elle a financé le restant soit 362€. Par ailleurs, nous avons l'habitude de travailler avec un prestataire sérieux, l'entreprise PITCHEPIN ERGONOMIE SOLUTIONS. Basée à Rennes, cette dernière offre une qualité de prestations et de suivi, allant jusqu'à changer le matériel si besoin était ».

CHEOPS
47 rue Eugène Oudiné
75 013 PARIS
cheops@cheops-ops.org
www.cheops-ops.org



[Se désinscrire](#)

Envoyé par



© 2018 CHEOPS